

Étaient présents : M^{mes} LEBEAU Irène, JOSSINET Gaëlle, THERIC Corinne, SANCH Chantal, MM. BALSAN Laurent, ESCANDE Renaud, PONCELET Jean-Marie, SAUVAIRE Marc.

Absents : ALBE Jean-Luc (procuration ESCANDE Renaud), THION Jean-Claude (procuration LEBEAU Irène), RAGUES Christian

En préalable, Mme le Maire demande à rajouter 3 points à l'ordre du jour : réalisation de plots béton pour entourage des containers, acquisition d'une saleuse, réalisation d'un profil de baignade aux Laupies. Demande acceptée à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2022

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

2) Travaux Place des 3 Ermites :

a. Avenant au marché initial :

En raison des éléments suivants, exposés par le maître d'œuvre :

- Dans la Rue de l'Eglise, des plans de récolement erronés ont nécessité la reprise des réseaux humides sur un linéaire plus important que ce qui était normalement prévisible. Ainsi une extension des réseaux a dû être effectuée pour le raccordement de l'assainissement du gîte communal.
- Les travaux de décaissement de la Place des 3 Ermites ont montré qu'il était nécessaire de conforter l'assise des remblais.
- Les travaux de décaissement du mur de soutènement au Sud de la Place des 3 Ermites ont permis de constater que celui-ci n'était pas convenablement lié. Une poutre de renforcement est donc nécessaire pour assurer la cohésion de la tête de ce mur de soutènement.

Le montant initial des travaux est à réévaluer avec une augmentation de 33 369€ TTC.

Le conseil municipal valide cet avenant à l'unanimité.

b. Application des indemnités de retard :

L'ordre de service de démarrage des travaux de la Place des 3 Ermites a été signé le 12/04/2021, ce qui donne une fin programmée le 05/07/2021.

A cette date, l'entreprise SEVIGNE avait terminé les travaux qu'elle devait exécuter mais il restait des travaux à réaliser par des sous-traitants : mise en place de potelets pour fermer la circulation sur la place et mise en place de garde-corps sur le mur au fond de la place. Ils ont été achevés en décembre 2021, soit avec 5 mois de retard.

Compte tenu du contexte de pandémie COVID qui ralentit l'activité des entreprises et pose des problèmes d'approvisionnement et du fait que l'entreprise a réalisé la pose d'une rampe le long des escaliers de la place qui n'a pas été comptabilisée, il est proposé de ne pas appliquer d'indemnités de retard. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

3) Travaux d'enfouissement des réseaux à Cassanas par le SMEG, 2ème tranche.

Le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard propose de continuer l'enfouissement des réseaux dans le Hameau de Cassanas pour une deuxième tranche de travaux.

Il s'agit de l'enfouissement :

- des réseaux électriques pour un montant de travaux estimé à 113 470,66 € TTC, pris intégralement en charge par le SMEG.
- des réseaux de téléphone pour un montant estimé à 27 822,30€ TTC à charge de la commune
- des réseaux d'alimentation de l'éclairage, avec rajout d'un point lumineux, pour un montant total de 25 894,18€ TTC, dont 10 790€ à charge de la commune.

Le conseil valide à l'unanimité ces propositions.

4) Travaux de création d'un assainissement collectif aux Laupies :

Validation du bureau d'étude et demande de subvention

Compte-tenu des raisons suivantes :

- le hameau des Laupies est actuellement classé pour une partie en zone d'assainissement collectif dans le schéma directeur d'assainissement mais il n'y a pas encore d'équipement.

- plusieurs maisons du hameau n'ont pas la place suffisante pour créer un assainissement autonome
- la commune est propriétaire de terrains situés en contre-bas du hameau
- la commune a validé le principe de classer la zone de baignade des Laupies qui est très fréquentée l'été
- plusieurs maisons du hameau sont actuellement raccordées à un ancien collecteur qui se jette directement dans la rivière La Dourbie, en amont du site de baignade,

Mme le Maire propose de réaliser une étude pour la création d'un assainissement collectif, en modifiant le zonage d'assainissement afin de prendre en compte la totalité du hameau et avec la rénovation du réseau d'alimentation en eau potable.

Des aides financières seront demandées auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de l'état et du département.

Un devis de prestation a été demandé au cabinet GAXIEU pour cette étude, qui s'élève à 31 920€, avec une mission de maîtrise d'œuvre des travaux.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce projet et la proposition du cabinet Gaxieu et charge Mme le Maire de demander les subventions.

4) bis : Profil de baignade aux Laupies

Suite à la déclaration du site de baignade des Laupies, un contrôle sanitaire a été mis en place lors de la saison estivale 2021. Des pressions de pollution sont identifiées au niveau de ce site avec notamment le besoin d'assainissement du hameau et la présence d'un parc à moutons.

L'ARS a demandé à la commune d'établir un profil de baignade au plus tard pour l'été 2023.

Le profil consiste :

- 1 - à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs (par temps sec et dans le cas d'orage estival);
- 2 -et, dans le cas où un risque de pollution est identifié, à définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population ainsi que les actions visant à supprimer ces sources de pollution.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Amont peut accompagner la commune pour la réalisation du profil.

Le conseil municipal décide de réaliser un profil de baignade aux Laupies, avec l'aide du SMBVTA.

5) Emploi La Poste : choix du candidat.

Suite à l'appel à candidature, 3 personnes ont répondu. Elles ont été reçues en entretien par une commission du conseil. Sur proposition de celle-ci, le conseil municipal décide par 9 voix « pour » et 1 abstention de recruter Mme Chantal PIBAROT pour cet emploi ; elle prendra ses fonctions fin février.

6) Emploi Etape : appel à candidature.

Le conseil municipal a validé, dans sa séance du 16 janvier 2021, le principe d'une expérimentation sur 2 ans d'une « Maison Multi-Services » au Relais d'Etape de Dourbies. Lors du conseil municipal du 30 octobre 2021, un bilan de l'activité de la saison a été présenté.

Compte tenu du contexte particulier de cette année 2021 (COVID, confinement, mauvaise météo au mois de juillet), du fait que la maison n'a été ouverte que 2 mois, et des conditions de démarrage (nouveau concept, difficultés de recrutement de personnels, désistement de dernière minute, communication/information sur le projet assez tardive, site internet non accessible) ce bilan est malgré tout satisfaisant et répond aux attentes des habitants.

Aussi Mme le maire propose de relancer l'activité pour cette année 2022 et sollicite l'accord du conseil pour recruter une personne en CDD de 28h par semaine à partir du 8 mars 2022 pour en assurer la gestion.

Proposition acceptée à l'unanimité par le conseil.

7) Emploi camping chalet pour la saison 2022 : appel à candidature

Considérant que les locations des chalets au camping La Pensièrre ouvrent à partir du 1^{er} mars et jusqu'au 15 novembre, il convient de recruter une personne pour leur gestion en dehors de l'ouverture du camping, **soit du 1^{er} mars au 31 mai et du 1^{er} octobre au 15 novembre.**

Décision validée à l'unanimité par le conseil.

8) Décision modificative sur budget général 2021

Afin de faire face à des dépenses non inscrites au budget et liées à l'accroissement de la masse salariale, il est nécessaire de faire un virement de crédit de dix-sept mille euros du chapitre des dépenses imprévues de la section de fonctionnement vers le chapitre « Charges de personnel et frais assimilés ». Accepté à l'unanimité.

9) Approbation des Lignes directrices de gestion

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 introduit l'obligation pour les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion qui modifient le cadre juridique relatif à l'exercice du dialogue social au sein des collectivités.

L'élaboration de lignes directrices poursuit plusieurs objectifs :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) ;
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021.

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) seront désormais le document de référence pour la gestion des ressources humaines d'une collectivité ou d'un établissement public.

Une commission a travaillé sur l'élaboration d'un document pour les employés de la commune qui est présenté aux conseillers.

Ce document sera ensuite transmis au Centre de Gestion pour validation.

10) Débat sur la protection sociale complémentaire des employés municipaux.

L'article 4-III de l'ordonnance N° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prévoit que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (prévoyance et santé) dans un délai d'un an à compter de sa publication, soit au plus tard le 18 février 2022.

Les membres du conseil approuvent le principe d'une participation de la commune à une protection sociale complémentaire des agents et constituent un groupe de travail chargé de réfléchir à un dispositif à mettre en place.

11) Réalisation de plots béton pour l'entourage des containers d'ordures ménagères

En 2019, la commune a entrepris de réaliser des habillages en bois pour masquer les containers d'ordures ménagères. Il reste plusieurs containers qui n'ont pas encore d'habillage aussi une deuxième tranche de travaux est nécessaire.

Des devis ont été demandés à deux entreprises pour la réalisation des socles en béton : c'est l'entreprise DUVAL des Mains qui est retenue à l'unanimité avec un devis de 6040€ pour la réalisation de 24 unités.

12) Acquisition d'une sableuse pour entretien des routes communales

Sujet reporté au prochain conseil car pas assez d'éléments pour décider.

15) Questions diverses

Les plaques de nom des rues vont être posées dans les jours à venir ; les habitants ont été prévenus par voie d'affichage afin que les propriétaires des maisons concernées, à l'angle des rues, fassent remonter au secrétariat toutes remarques concernant ces travaux.

Le chantier de mise en sécurité du rocher à Duzas va commencer semaine prochaine.

La séance est close à 12h30